

<https://www.snetap-fsu.fr/Actualites-des-AED-dans-l-enseignement-agricole-public-fevrier-2026.html>



Actualités des AED dans l'enseignement agricole public-février 2026

- Métiers - AED. Assistant.e d'éducation -



Date de mise en ligne : mercredi 11 février 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

ACTUALITÉS

Hausse du SMIC et question de l'indemnité différentielle Au 1er janvier 2026, le smic a été revalorisé de 1,18 %. Son taux horaire est passé à 12,02 euros brut, soit 1823,03 euros brut par mois à temps complet et 1 443,11 euros net. Le gouvernement a donc déclenché le mécanisme de l'indemnité différentielle, qui doit être appliquée à tous les agents « dont l'indice majoré est inférieur à 371 », indique le ministère de l'Action et des Comptes publics dans un communiqué. À titre d'exemple, un-e agent-e à l'indice 366 verra sa rémunération augmenter de 21,23 euros brut par mois.

Évolution salariale pour les AED en CDI de plus de 3 ans. La note de service relative à l'organisation de l'examen triennal de revalorisation concerne aussi les AED

<https://www.snetap-fsu.fr/Premiere-victoire-pour-les-AED-le-SNETAP-FSU-obtient-le-reexamen-obligatoire-de.html>

Le **SNETAP-FSU** poursuit avec l'Élan Commun ses actions pour :

- Obtenir une grille indiciaire pour les AED en CDI et en CDD. Cela existe à l'Education Nationale (ce sont des grilles par Rectorat) pour les AED en CDI.
- Obtenir un texte réglementaire qui précise clairement les règles de continuité des contrats (CDD vers CDD et CDD vers CDI) étant entendu que les jurisprudences indiquent clairement que si le besoin est maintenu et que l'entretien est positif, l'agent-e doit être reconduit-e.
- Poursuivre le groupe de travail national que l'Élan commun a obtenu de la part de la DGER, et qui va être conduit conjointement pour une part du chantier qui s'ouvre avec le SRH, sur les conditions de travail et de rémunération des AED en CDD et CDI.

Pour lutter contre la précarité, il faut un statut pour les AED !

Post-scriptum :

<plugins-dist/médias/prive/vignettes/pdf.svg>